

DOSSIER DE REINSCRIPTION SIMPLIFIEE

2021 / 2022

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Dossier réservé aux enfants inscrits à la garderie en 2020/2021 ; 1 dossier par enfant

Retour du dossier complet, à l'ALC de Phalempin :

- Avant le 22/08/2021 pour un accueil en septembre.
- En cours d'année, 2 semaines avant la première date d'accueil, en fonction des places disponibles.

Réinscription pour l'année 2021/2022 :

Toutes les mentions sont à
renseigner obligatoirement.

- Je certifie réinscrire en 2021/2022 mon enfant :

Nom : _____ Prénom : _____

- En 2021/2022, il sera en classe : _____ ; Enseignant : _____

- Commune de résidence principale de l'enfant : _____

- Mon adresse mail principale : _____ @ _____

- Je vérifie mes coordonnées sur le portail famille, les modifie si nécessaire.

- Je joins les pièces suivantes :

- Fiche sanitaire 2021/2022 dûment remplie et signée (ci-jointe page 4)
- Règlement intérieur signé (ci-joint page 2)
- Chèque d'adhésion (12€ pour les phalempinois, ou 18€ pour les extérieurs, par enfant)
- Paiement des éventuelles factures antérieures
- Attestation de quotient familial de moins de 3 mois (facultatif) *
- PAI si votre enfant est concerné

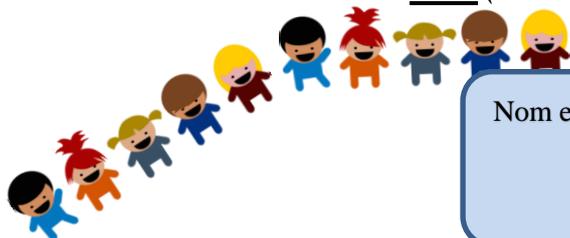
- Retour du dossier à l'ALC (non agrafé, sous enveloppe fermée)

SIGNATURE :

Nom et prénom : _____

Attention : les réservations ne sont pas reconduites d'une année sur l'autre, il vous appartient de les recréer.

Conseil : gardez une copie de ce dossier.





REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ACCUEIL

L'enfant est sous la responsabilité de l'ALC de Phalempin à compter de son entrée à l'intérieur du local jusqu'à son départ pour l'école au matin, ou le soir en compagnie du parent ou autre personne habilitée.
Des jeux divers lui seront proposés sur place, ainsi qu'un goûter le soir.

LIEU : L'accueil périscolaire est situé au groupement scolaire des Viviers de la municipalité de Phalempin, entrée rue Eleyne.

HORAIRES D'OUVERTURE : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis scolaires : 7h à 8h45 et 16h15 à 19h.

PAIEMENT

Le paiement se fait par chèque à l'ordre de « ALC de Phalempin » ou par paiement en ligne via le portail famille. La possibilité de l'accueil est conditionnée par le prompt paiement des mois précédents. En cas de non-paiement, et après deux relances, des frais des relances par recommandé avec accusé de réception vous seront facturés 10€, 20€ à partir du second recommandé ; puis l'accueil du ou des enfants pourra ne plus être assuré. En cas de retards de paiement répétés après relances officielles, pourra vous être imposé le règlement des factures par prélèvement automatique sous peine de ne plus accueillir l'enfant.

PROCEDURE D'INSCRIPTION

Seul un enfant adhérent à l'ALC, scolarisé à Phalempin, et inscrit au dispositif de garderie peut bénéficier du service d'accueil périscolaire, ceci afin de ne pas engager la responsabilité personnelle des encadrants. L'adhésion est annuelle, du 1^{er} septembre au 31 Août, actuellement fixée à 12€ pour un phalempinois ou 18€ pour un extérieur. Elle est individuelle et indivisible. Seuls les dossiers d'inscriptions complets sont acceptés.

PROCEDURE D'ACCUEIL / TARIFS

- Tarifs et découpage horaire : voir site internet, page [garderie périscolaire](#)
- * Si vous ne communiquez pas votre quotient familial CAF, votre tarif horaire sera celui correspondant à la tranche la plus élevée (tranche 5 pour les phalempinois, tranche 8 pour les extérieurs)
- Les réservations s'effectuent uniquement via le portail famille, minimum deux jours à l'avance. Toute réservation par un autre moyen ne sera pas considérée, sans retour de notre part. Vous êtes responsable des réservations et modifications effectuées via le Portail Famille.
- Des gardes non réservées sont possibles, elles doivent être exceptionnelles et sont majorées de 50%.
- Toute heure réservée, non employée, et non annulée au moins deux jours avant, reste due.
- Aucun retard après 19h00 ne sera toléré. Toutefois, si le cas se présentait, il vous appartient de prévenir la garderie. Tout retard vous sera facturé 5€ du quart d'heure. En application de la loi, l'enfant pourrait être confié à la gendarmerie.

DIVERS

- L'ALC décline toute responsabilité concernant les jeux et accessoires divers amenés par les enfants.
- Conformément à la réglementation, l'aide aux devoirs n'est pas autorisée au sein des accueils périscolaires. Néanmoins, les enfants qui le souhaitent pourront faire leurs devoirs en autonomie.
- Vos données personnelles feront l'objet d'un stockage numérique respectant les exigences RGPD de la loi du 25 mai 2018. Vos données numérisées peuvent être à votre demande auprès de la direction, consultées, corrigées, anonymisées

★ **Signature des responsables légaux :**
Nom et prénom du signataire :

★ **Date :**
Nom de l'enfant :



Informations importantes à conserver :

- Une fois le dossier validé et traité, vous recevrez un courriel rappelant votre identifiant, mot de passe et le lien vous permettant de vous connecter au « Portail Famille ». La possibilité d'effectuer vos réservations sera réactivée. Ce courriel et l'accès aux réservations valent confirmation d'inscription
- Veuillez alors vérifier et mettre à jour votre dossier en ligne
- Vous pourrez effectuer vos réservations dès que nécessaire
- Conseil : conservez une copie de ce dossier
- Ce dossier sera rejeté, et l'accueil de votre enfant refusé, s'il est incomplet ou déposé hors délai
- En cours d'année, en cas de changement de coordonnées, vous devez les mettre à jour via le Portail Famille

Dépôt du dossier, non agrafé, sous enveloppe fermée :

- Par courrier, dépôt en boîte-aux-lettres ou directement au bureau durant les heures de permanences, à :

ASSOCIATION LOISIRS & CULTURE

Service Garderie Périscolaire

BP 18 - Place de l'Hôtel de Ville

59133 PHALEMPIN



GARDERIE - FICHE SANITAIRE 2021/2022



NOM DU MINEUR :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SEXE : M F

ATTENTION
Pour les
enfants nés à
partir de 2018,
l'ensemble des
vaccinations
est obligatoire.

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant (l'arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances ou en accueil de loisirs).

1-VACCINATION (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations)

| VACCINATIONS OBLIGATOIRES | Oui | Non | DATES DES DERNIERS RAPPELS | VACCINS RECOMMANDÉS | DATES |
|---------------------------|-----|-----|----------------------------|----------------------------|-------|
| Diphtérie | | | | Coqueluche | |
| Tétanos | | | | Haemophilus | |
| Poliomyélite | | | | Rubéole-Oreillons-Rougeole | |
| | | | | Hépatite B | |
| | | | | Pneumocoque | |
| | | | | BCG | |
| | | | | Autres (préciser) | |

ASTUCE

Ce document sera demandé chaque année : gardez en une copie remplie qu'il vous suffira de réimprimer, et de mettre à jour quand nécessaire...

SI LE MINEUR N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ALLERGIES : ALIMENTAIRES oui non
 MEDICAMENTEUSES oui non
 AUTRES (animaux, plantes, pollen) : oui non
 Précisez

Si l'une des cases est « Oui », joindre impérativement un certificat médical ou un PAI précisant la cause, les signes évocateurs et la conduite à tenir

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire. J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :